

Saint-Symphorien-sur-Coise

RAPPORT

d'orientation budgétaire

Conseil municipal du 5 février 2026
Rapport présenté à la commission finances du 27 janvier 2026



version consolidée du 23/02/2026



Table des matières

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).....	4
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025.....	5
Préambule.....	5
LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	6
Données Communales.....	6
Evolution des recettes de fonctionnement sur les 3 dernières années.....	7
Répartition des recettes de fonctionnement en 2025.....	7
La fiscalité locale directe.....	8
Impôts et Taxes.....	8
Eléments de repère 2024 (données impots.gouv.fr).....	8
Les chiffres.....	8
Les bases fiscales.....	8
Les taux d'imposition 2025.....	9
Le produit fiscal.....	9
L'analyse.....	10
Comparaison des taux avec les communes environnantes de l'EPCI en 2024.....	11
La projection 2026.....	12
Les autres impôts et taxes.....	13
Les dotations de l'Etat.....	15
Focus : les dotations globales de fonctionnement.....	15
Les autres dotations.....	16
Les attributions de compensation entre la commune et la CCMDL.....	16
Les autres recettes (Chapitre 70, 75 et 77).....	18
Les atténuations de charges (Chapitre 6419).....	19
Conclusion sur les recettes de fonctionnement.....	20
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	21
Evolution des dépenses de fonctionnement sur les 3 dernières années.....	21
Rappel :.....	21
Répartition des dépenses de fonctionnement en 2025.....	22
Les charges à caractère général.....	22
Les charges de personnel.....	24
Les chiffres.....	24
Les autres charges de gestion courante.....	26
Les hausses en 2025.....	26
Evolution des dépenses des chapitres 66 et 67 (Charges financières et dépenses exceptionnelles).....	28
Conclusion sur les dépenses de fonctionnement.....	29
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	30
Présentation d'éléments par fonction en M 57.....	31
ÉPARGNE BRUTE & ÉPARGNE NETTE.....	32
ENDETTEMENT - DÉSENETTEMENT.....	33
INVESTISSEMENTS 2025.....	34
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 projection.....	36
Affectation des résultats.....	37
PROSPECTIVE.....	39
L'actualité liée au vote de la LF 2026.....	39

Un contexte économique et politique de plus en plus incertain à l'approche d'une année d'élections locales.....	39
Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local.....	41
1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales.....	41
2) Énième report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.....	41
3) Reconduction et amplification de l'effort secteur public local : le second millésime du DILICO.....	42
4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse.....	42
5) Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028.....	42
6) Les dotations de l'État en faveur de l'investissement local à nouveau en net repli.....	43
7) Mesures concernant le FCTVA.....	43
Prospective 2026-2030.....	44
Liste des projets d'investissement.....	44
Le besoin de financement.....	45
Section de fonctionnement - évolution des dépenses & recettes.....	46
Evolution de la fiscalité locale.....	47
Prospective sur la taxe foncière des propriétés bâties avec augmentation de 2% des taux :..	47
Prospective sur l'ensemble de la fiscalité avec augmentation de 2% des taux :.....	47
Evolution Endettement - Désendettement.....	48
Evolution de la CAF nette, de l'encours de la dette et de la capacité de désendettement prospective incluse... 48	
Simulation de Trésorerie.....	48
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	49
PROPOSITIONS.....	49

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat porte sur les orientations générales du budget et doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget par l'assemblée délibérante. Celui-ci doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est accompagné d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit notamment comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :

- . Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- . Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement

Le conseil municipal, lors de sa séance du 1er février 2024, a approuvé le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) devenu obligatoire avec le passage à la nomenclature comptable M57.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Préambule

Depuis 2024, le principe de rattachement des opérations est appliqué. Il permet d'intégrer dans le résultat de l'année :

- toutes les charges et tous les produits dont le service fait ou les droits acquis ont été constatés au cours de cette même année mais dont le mandatement ou l'émission du titre sera effectué sur l'exercice suivant ;
- toutes les charges et tous les produits mandatés et titrés par avance sur l'exercice suivant. : on n'applique pas ce point sur la commune

Ce processus de rattachement est maintenant en place et pérennisé afin d'avoir une justesse comptable plus appropriée.

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses Réelles	3 022 181,82 €	Recettes réelles	3 893 351,90 €
Opérations d'ordre	561 354,93 €	Opérations ordre	342 488,18 €
		report n-1	1 702 846,32 €
TOTAL	3 583 536,75 €		5 938 686,40 €

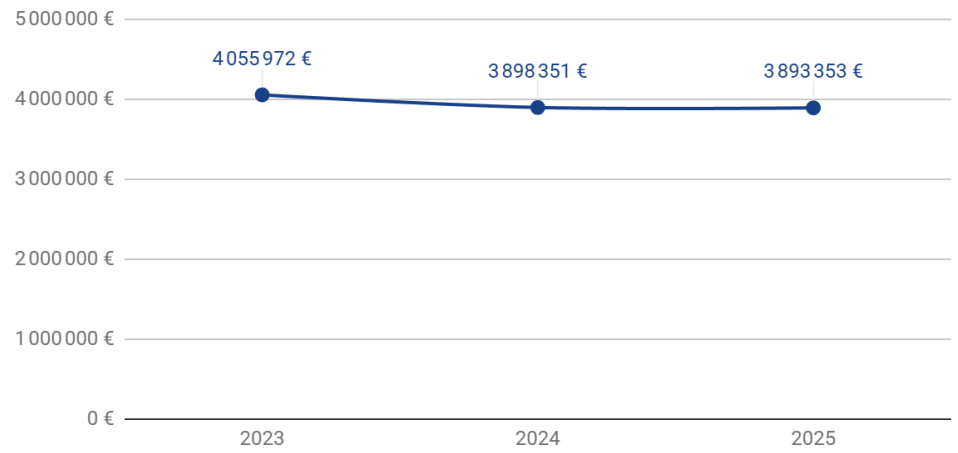
LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des recettes entre 2024 et 2025 de 2.59% soit 3 883 930€ contre 3 785 863, mais très légère baisse des recettes réelles de fonctionnement de -0.13% de 3 898 350,08 en 2024 et 3 893 351,90€ en 2025
- Une recette exceptionnelle de 24 393.75€ concernant la CAF mais reversée à la CCMDL qui a la compétence
- Augmentation de 35 000 € des remboursements de la CCMDL principalement sur la convention d'occupation des locaux du bâtiment mairie suite à un rattrapage de 3 ans
- Compensation de la Taxe d'habitation en légère hausse 202 191€ contre 198 976€ soit 1.62%
- Augmentation de la fiscalité locale de 32 250.59€ soit 2.1% de plus
- Baisse du chapitre impôts et taxes de presque 10 000€

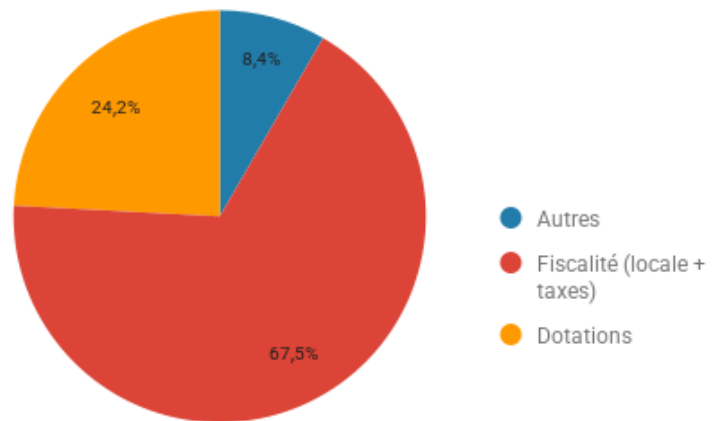
Données Communales

	2023	2024	2025	variation N/N-1	part 2025/ total
6419 - remb sur rém du personnel	106 887€	66 673€	30 948€	-53,58%	0,79%
70 - produits des services, ventes diverses	102 710€	110 261€	104 180€	-5,51%	2,68%
73-impôts et taxes	1 145 682€	1 069 155 €	1 059 250€	-0,93%	27,21%
731 - autres (dont DMTO)	19 063€	24 367€	23 857€	-2,09%	0,61%
731 - Fiscalité directe locale	1 425 918€	1 510 981 €	1 543 742€	2,17%	39,65%
74-dotations, subventions et participations	884 083€	877 516€	941 035€	7,24%	24,17%
75- autres produits	109 409€	126 910€	180 919€	42,56%	4,65%
77 -produits exceptionnels	262 219€	112 487€	9 422€	-91,62%	0,24%
	4 055 972	3 898 351	3 893 353	-0,13%	

Evolution des recettes de fonctionnement sur les 3 dernières années



Répartition des recettes de fonctionnement en 2025



La fiscalité locale directe

Impôts et Taxes

Éléments de repère 2024 (données impots.gouv.fr)

	taux votés	taux moyen de la strate	2024 Produit
Impôts locaux et compensations réformes fiscales			1 694 631 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	16,49%	14,95%	27 451 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties (avant application du coefficient correcteur)	27,89%	39,39%	1 285 550 €
Communes sous-compensées (+) / Communes sur-compensées (-)			165 312 €
Allocation compensatrice de foncier bâti - réduction 50% valeur locative des établissements industriels			207 607 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,45%	58,12%	8 711 €

En 2022, la taxe d'habitation est supprimée en majorité, et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties deviennent les seules assiettes taxables pour les communes.

En 2024 a été réintroduit la taxe d'habitation sur les résidence secondaire avec un taux à la main des communes

$$\text{bases fiscales} \times \text{taux d'imposition} = \text{produit fiscal}$$

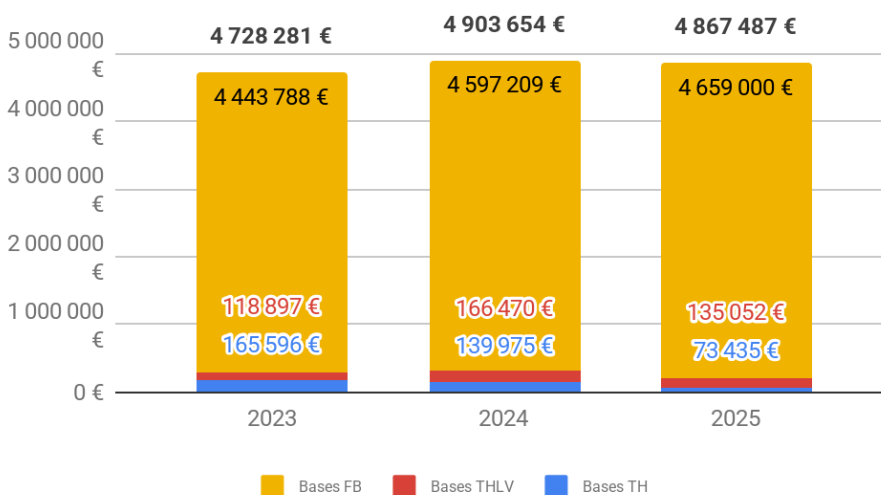
Les chiffres

Les bases fiscales

Pour rappel, les bases en 2022 avaient fortement baissé (4.8m€ en 2019). Afin d'éviter les écarts entre les recettes fiscales des communes avant et après la réforme, l'Etat a mis en place un coefficient correcteur, modifiant le produit de la fiscalité perçu (à la hausse ou à la baisse). Ce coefficient correcteur a permis d'obtenir une recette supplémentaire de 167 226 €

S'ajoute à cette correction, une allocation de compensation de 202 191 € en légère hausse par rapport à 2024 (198 976€).

Variation des bases imposables - Fiscalité directe locale



Cette année encore, nous pouvons constater un très fort ralentissement du produit de la fiscalité principalement dû à une augmentation moins importante que sur les 2 dernières années : 1.7% en 2025, 3.6% en 2024 et 7.1% en 2023

Les taux d'imposition 2025

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 28,44%
- Taux de taxe sur le foncier non-bâti : 36,16%
- Taux de taxe d'habitation : 16,82 %

Le produit fiscal

Les recettes de la fiscalité directe ont augmenté de **+2.17 %**.

	2024	2025	N/N-1
Produit de la fiscalité directe locale	1 510 981 €	1 543 742 €	2,17%

L'analyse

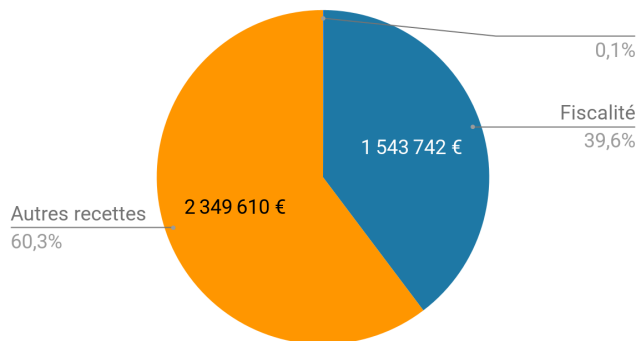
En 2025, les recettes fiscales ont légèrement augmenté grâce à la hausse des taux d'imposition communaux.

	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe d'habitation
2024	27,89%	35,45%	16,49%
2025	28,44%	36,16%	16,82%

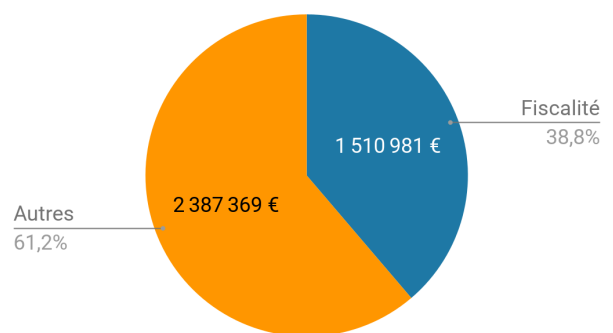
Les recettes fiscales représentaient 38.8% des recettes de fonctionnement en 2024. En 2025, cette proportion est maintenue (39.6% des recettes de la commune). Ce poids est tout de même conséquent.

Le graphique suivant montre que les recettes fiscales sont en très légère augmentation. Cette augmentation est très nettement ralentie dû à l'augmentation naturelle des bases (1.7% en 2025 contre 3.6% en 2024 et 7.10% en 2023) qui a fortement régressé ces dernières années.

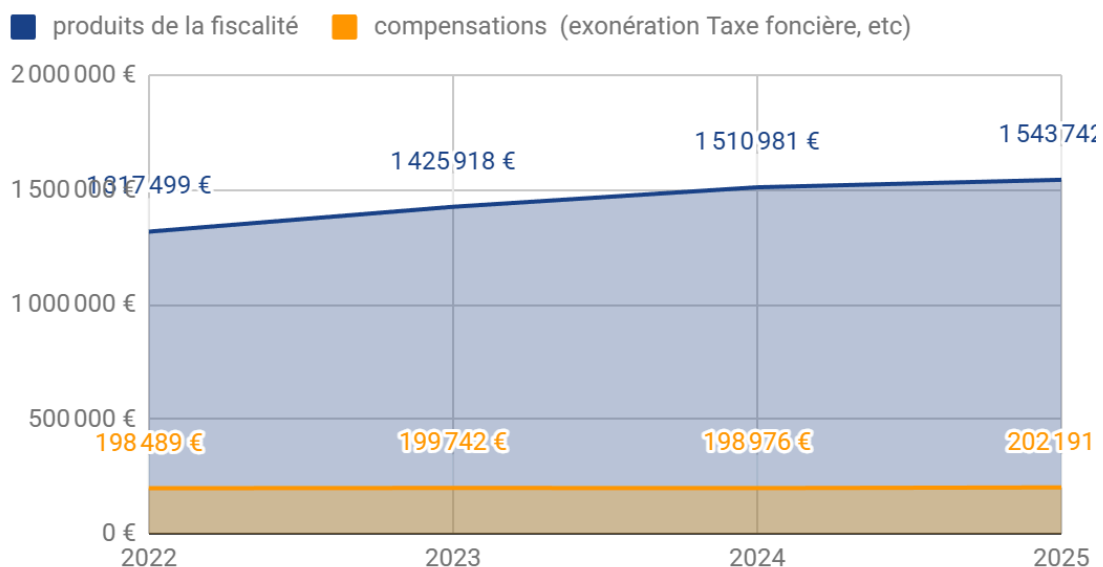
Part de la fiscalité sur les recettes réelles de fonctionnement en 2025



Part de la fiscalité sur les recettes réelles de fonctionnement en 2024



évolution du produit de la fiscalité



évolution du produit de la fiscalité	2022	2023	2024	2025
produits de la fiscalité	1 317 499 €	1 425 918 €	1 510 981 €	1 543 742 €
compensations (exonération Taxe foncière, etc)	198 489 €	199 742 €	198 976 €	202 191 €
total	1 515 988 €	1 625 660 €	1 709 957 €	1 745 933 €
variation N/N-1		7,23%	5,19%	2,10%

Comparaison des taux avec les communes environnantes de l'EPCI en 2024

Libellé	Coise	Larajasse	Pomeys	Aveize	Saint Symphorien sur Coise	Saint Martin en Haut	Sainte Foy l'argentière	Saint Laurent de chamousset
Foncier bâti	24.22	25	25,46	27.13	27.89	28,42	32	33.34

La projection 2026

Après avoir progressé, les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers ont été revalorisées de seulement 1.7 % en 2025 et le seront de 0.8 % en 2026.

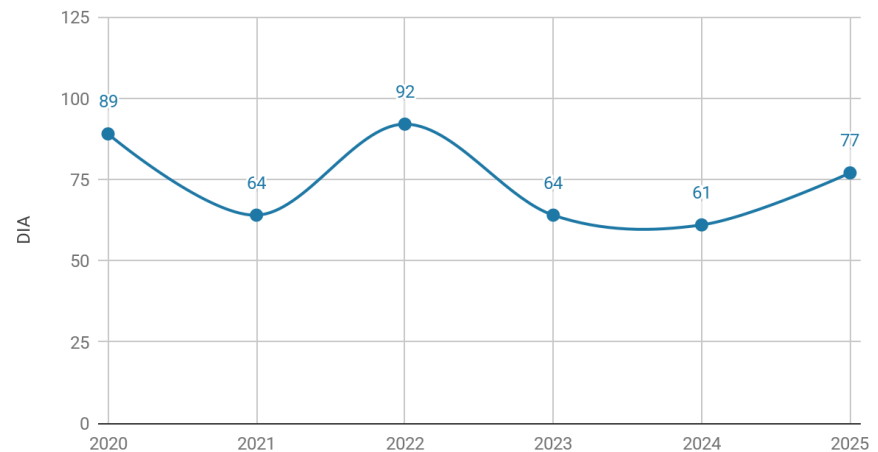
Un taux plus faible qui s'explique par le ralentissement de l'inflation.

L'évolution des cotisations d'impôts locaux acquittées par les particuliers devrait donc en général être encore plus modérée l'an prochain.

Les autres impôts et taxes

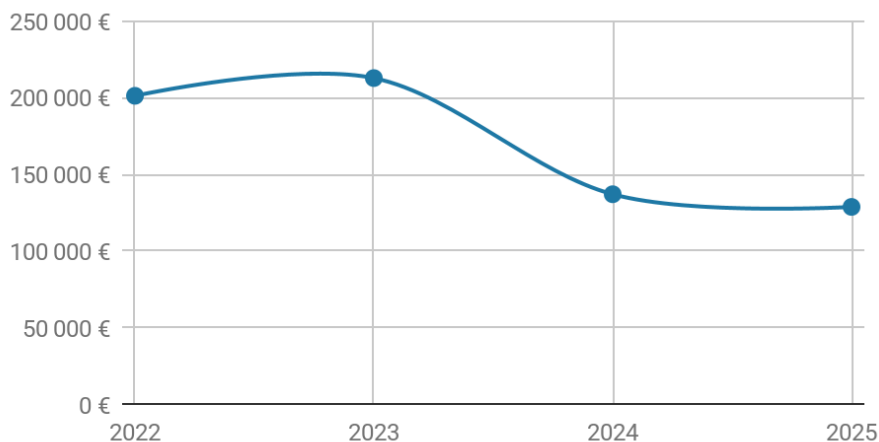
Faits marquants en 2024, le produit des droits de mutation (DMTO) en raison de la baisse importante des transactions immobilières en 2023 était en très nette baisse. La baisse des transactions s'est poursuivie en 2024 et sont repartis à la hausse en 2025. Le décalage d'une année pour la perception de la DMTO fait que cette année 2025 est encore en baisse et devrait repartir à la hausse en 2026

Ventes immobilières (nb de DIA)



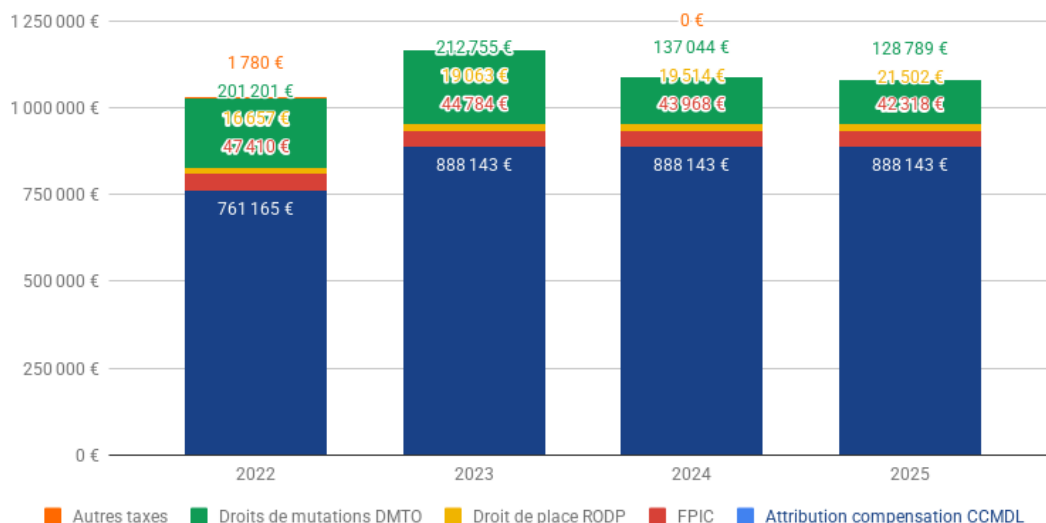
Rappel : Le fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles, alimenté par le produit de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement perçu dans les communes de moins de 5000 habitants, est réparti par le conseil départemental entre les communes du département en fonction de l'importance de la population, des dépenses d'équipement brut (année n-1) et de l'effort fiscal.

Droits de mutations DMTO



Les DMTO s'élevaient à 128 789.10 € en 2025 (137 044€ en 2024), soit une diminution de 6.02%.

Evolution des autres impôts et taxes (chap73)



Les autres impôts et taxes se maintiennent dans leurs valeurs de 2024.

L'attribution de compensation versée par la CCMDL est désormais figée à 888 143 € tenant compte des accords de 2022.

	2022	2023	2024	2025	variation N/N-1
Autres impôts et taxes	1 028 212 €	1 164 746 €	1 088 669 €	1 080 752 €	-0,73%

Cette baisse s'explique par la poursuite de la baisse des droits de mutation.

Le mécanisme de péréquation, appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Pour la commune, il est plutôt stable sur les dernières années même s'il baisse depuis deux ans.

	2022	2023	2024	2025	variation N/N-1
FPIC	47 410 €	44 784 €	43 968 €	42 318 €	-3,75%

Les droits de place et d'occupation du domaine public ont progressé de 10%.

	2022	2023	2024	2025	variation N/N-1
Droit de place RODP	16 657 €	19 063 €	19 514 €	21 502 €	10,19%

Les dotations de l'Etat

La part des dotations dans le budget de la commune reste importante

Parmi les dotations, sont comptabilisées les recettes liées à :

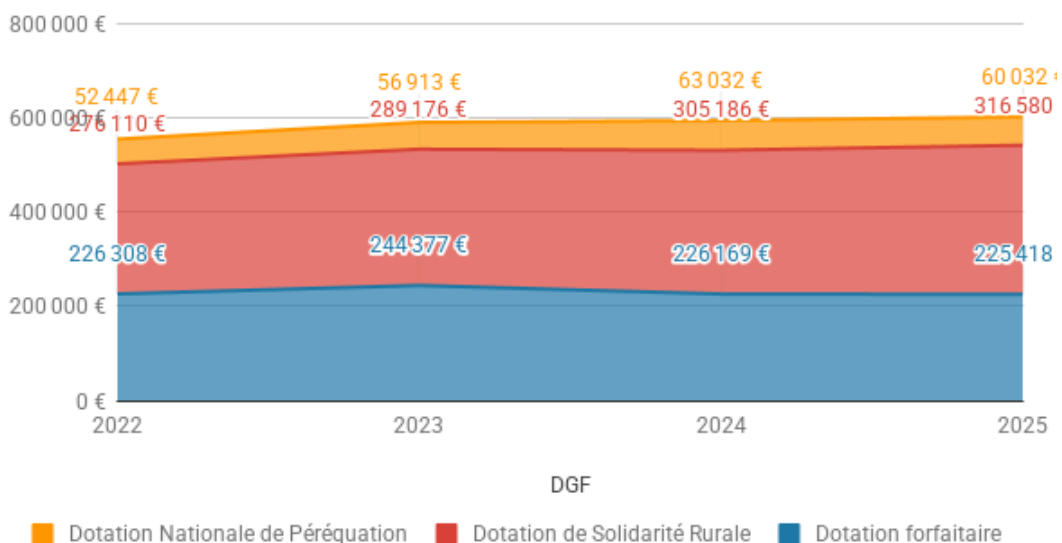
- DGF : 602 193 €
- l'attribution de compensation TF : 202 191 €
- le FCTVA (7 478€),
- certaines missions comme la station passeports/CNI : 16 708 €.
- le remboursement CCMDL : 58 252.41 € : attention régularisation de 2022 à 2024. Ce montant est anormalement haut cette année
- Mise à disposition des équipements sportifs : 12 411.90 €
- Accompagnement financier service publique petite enfance : 24 393,75 € : attention montant reversé à la CCMDL

Focus : les dotations globales de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales.

Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre. Son montant a fortement varié depuis une quinzaine d'années.

Evolution des différentes composantes de la DGF

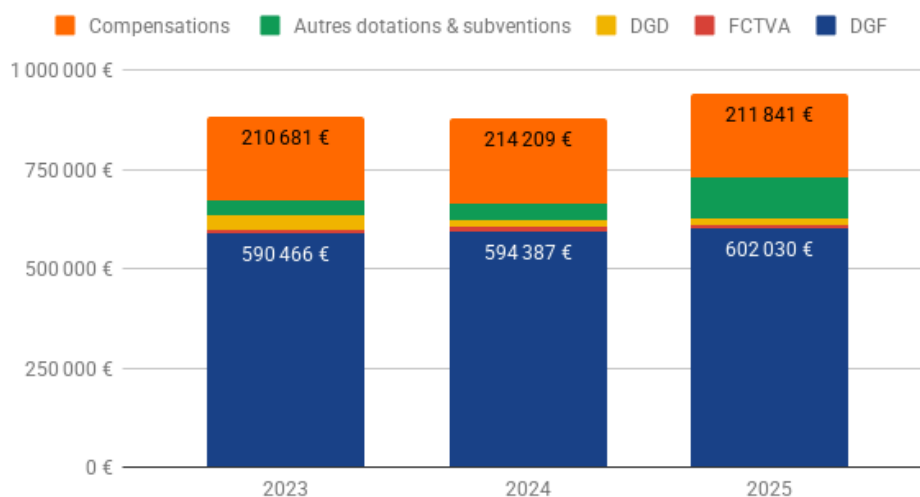


Le montant total des DGF était de 602 193 € en 2025 contre 594 550 € en 2024.

Les autres dotations

Le montant total de l'ensemble des dotations après avoir été stable progresse en 2025 de 7.24% pour passer de 877 515,74€ en 2024 contre 941 034.44 € en 2025 soit 63 518.70 € supplémentaires

Autres dotations & subventions et Compensations



Malheureusement ce ne sont pas des recettes pérennes car elles correspondent à des rattrapages (+35 600,24 € sur la CCMDL) ou à des sommes perçues qui doivent être reversées (24 393,75 €)

On peut donc parler d'une très légère hausse de nos dotations réelles

Les attributions de compensation entre la commune et la CCMDL

Pour rappel, le conseil municipal a approuvé la création d'un service commun gestion administrative des mairies, service proposé aux 32 communes du territoire et qui vient en remplacement de la section administrative qui bénéficiait jusqu'alors uniquement à 10 communes du territoire de la CCMDL.

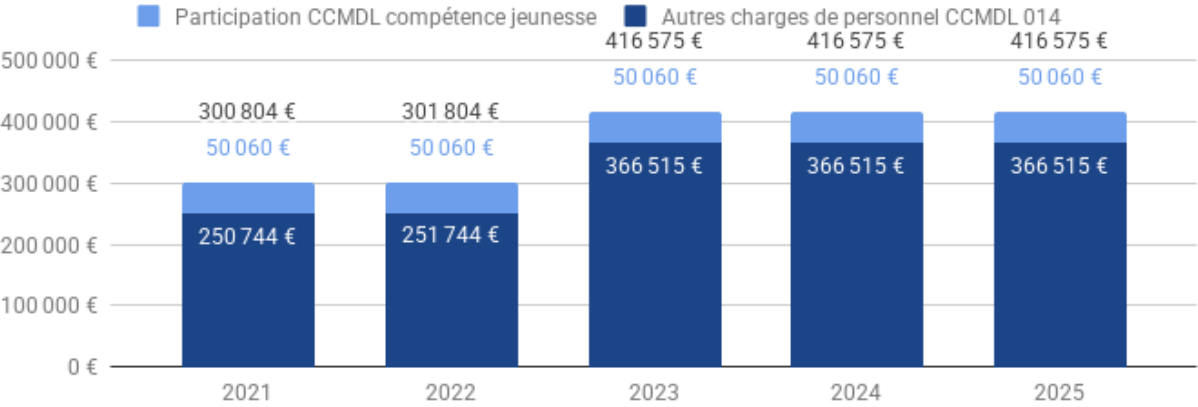
Cette création de service commun impacte le montant des attributions de compensations pour la commune :

- les attributions de compensations à verser par la CCMDL
- le coût réel du service commun, constaté pour une année + coût de gestion

AC définitive en 2024 <i>(sur la base de l'accord fondé sur le CA 2022)</i>			
Versement commune à la CCMDL		Versement par la CCMDL à la commune	Solde
416 575,41 €		888 143,04 €	471 567,63 €
service commun 366 515 €	compétence enfance (MJC) 50 060 €		

Le graphique suivant montre que depuis l'accord de 2022 les montants sont désormais figés.

Allocation de compensation part versée à la CCMDL



Les autres recettes (Chapitre 70, 75 et 77)

	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Différence	Variation en %
Chapitre 70	110 260€	104 180€	- 6 080€	-5.51
Concessions de cimetièrè	24 350€	27 070€	2 720€	+11.17
Médiathèque	7 448€	7 000€	-448€	-6.02
Périscolaire et enseignement	74 746€	67 160€	-7 586€	-10.15
Chapitre 75	126 909€	180 919€	54010	+42.56
Loyers	105 992€	132 998€	26 996€	+25.47
Charges	20 917€	47 930€	27 013€	+129.14
Chapitre 77	112 487 €	9 421€	-103 066€	-91.62
Mandats annulés sur ex antérieurs	2 130€	9 420€	7 290€	342,12
Produits de Cessions	110 356€	1€	-110 355€	-100%

Le chapitre 70 diminue

- Plus faible refacturation de la cantine
- Augmentation des redevances cimetièrè
- Recettes de médiathèque qui se maintiennent

Le chapitre 75 est en forte augmentation due à des régularisations concernant

- la Fabrik
- la CCMDL

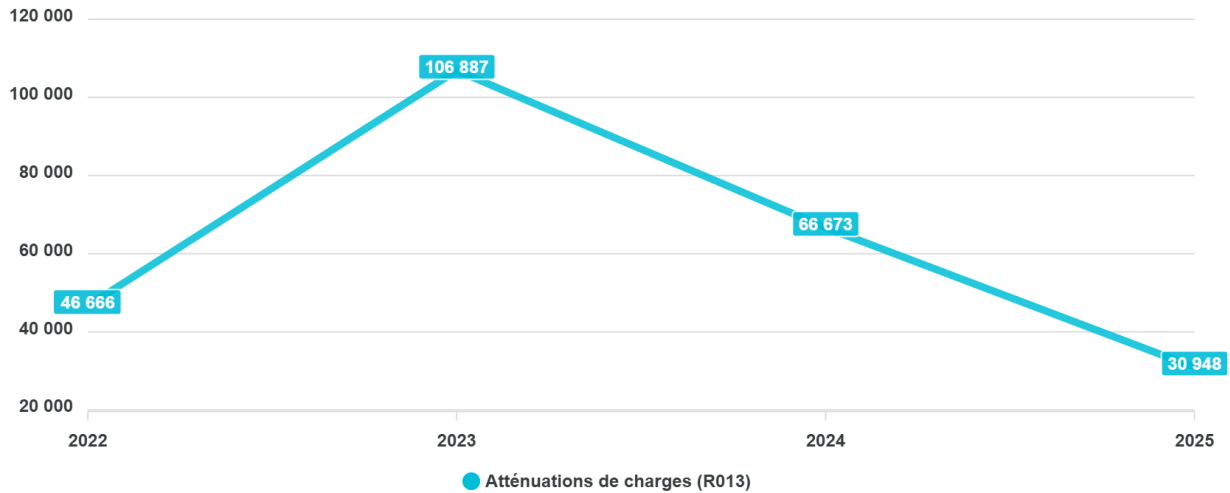
Il est à noter qu'il y a une belle activité sur les locations de salles (environ 32 000€ sur Pluvy)

Le chapitre 77 est en baisse car il n'y a pas eu de cession cette année.

Les atténuations de charges (Chapitre 6419)

Ce chapitre prend en compte les recettes engendrées par la mise à disposition de nos agents (ATSEM vers MJC pour la gestion de la cantine). Il enregistre une tendance à la baisse sur les 3 dernières années.

Graphique



L'effet de la baisse des remboursements produits par notre assurance suite à des accidents du travail, arrêt maladie...), concernant l'année n et n-1 est fort.

En 2025 comme en 2024, aucun accident du travail n'a été enregistré fort heureusement dans nos effectifs.

Il est impossible de positionner une prospective sur ce chapitre à l'avance.

Conclusion sur les recettes de fonctionnement

Comme attendu, les recettes de la fiscalité ont tendance à stagner au vu de la faible augmentation des bases. Nous arrivons tout de même grâce à l'activation du levier fiscal à augmenter nos recettes d'environ 33 000€ en 2025 mais contre 85 000€ entre 2023 et 2024 et 108 000€ entre 2022 et 2023.

La DMTO comme attendu à légèrement baissé - 9 000€ en 2025 contre une baisse de 75 000€ en 2024 mais devrait repartir à la hausse en 2026.

Le produit de la fiscalité ne sera pas non plus très actif au vu de l'augmentation des bases en 2026 estimé à 0.8%.

Nos recettes sont un peu gonflées arbitrairement par le rattrapage de loyers et conventions principalement avec la CCMDL Au global et hors chapitre 77, elles augmentent de 2.59%.

Les perspectives de recettes en fonction des éléments connus ce jour pour 2026 ne permettraient sûrement pas une augmentation de nos recettes aussi importante. Elles seraient même plutôt en diminution. La recherche de nouvelles recettes reste une priorité.

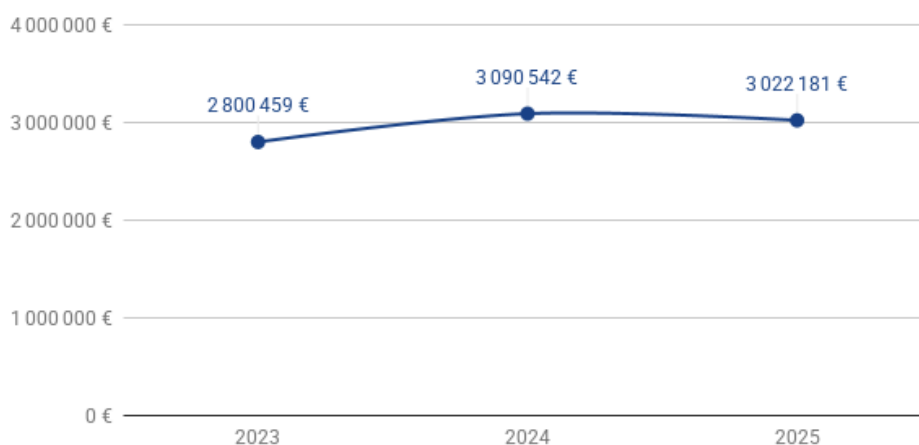
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

	2023	2024	2025	variation N/N-1
011 - Charges à caractère général	882 336 €	965 729 €	951 076 €	-2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	953 381 €	925 296 €	993 429 €	7%
014 - Atténuations de produits	416 575 €	423 631 €	430 147 €	2%
65 - Autres charges de gestion courante	480 201 €	521 906 €	582 999 €	12%
66 - charges financières	67 552 €	71 413 €	63 809 €	-11%
67 - Charges exceptionnelles	413 €	181 145 €	560 €	-100%
68 - Dotations aux provisions & dépréciations	0 €	1 422 €	161 €	-89%

Evolution des dépenses de fonctionnement sur les 3 dernières années



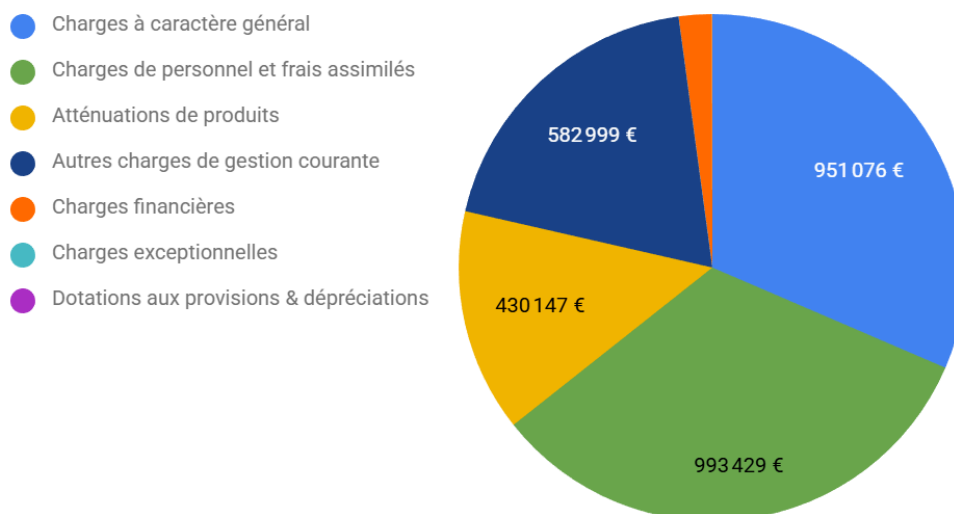
Rappel :

*Les dépenses réelles
avaient progressé de
10% en 2024.*

Au global nos dépenses de fonctionnement baissent de 2.21%

Répartition des dépenses de fonctionnement en 2025

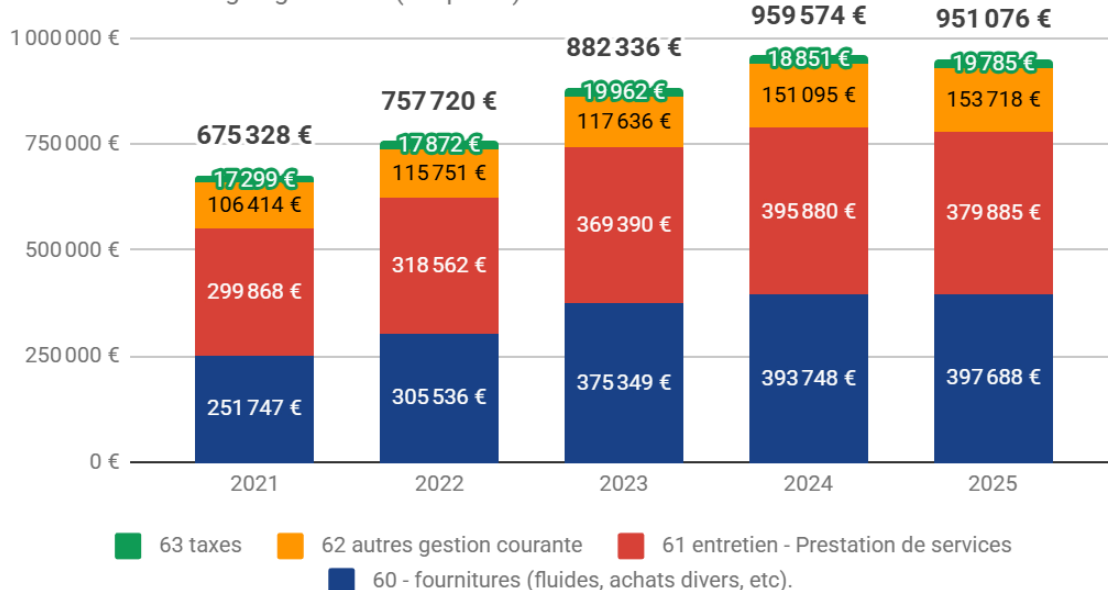
2025



Les charges à caractère général

Au global le chapitre 11 stagne (-0.89% / -8 498,05€). Entre 2024 et 2025, la charge est passée de 959 574 € à 951 076 €.

Evolution des charges générales (chap 011)



Principales variations

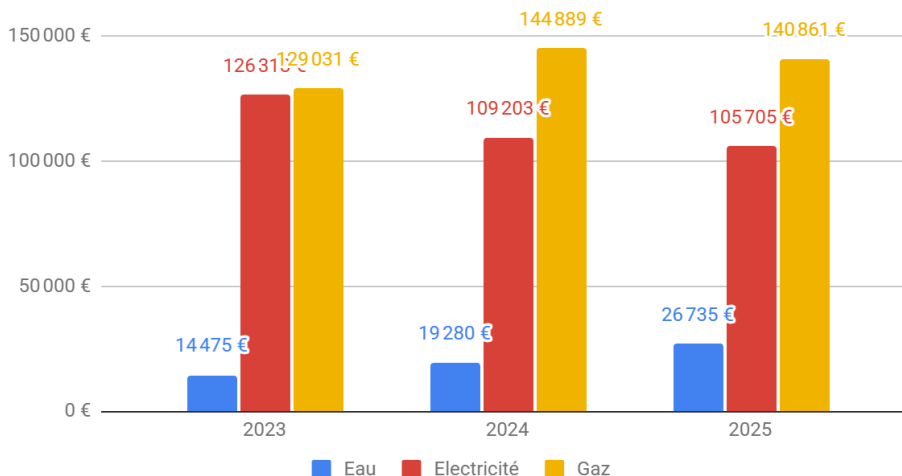
Compte	Réalisé 2024	BP + DM	Réalisé 2025	Variation N/N-1	Information Sur Compte	Variation Réalisé - Réalisé N-1 en %
Achats prestations de services	6 301,64 €	2 500 €	2 475,78 €	-3 825,86 €	Dreal en 2024	-60,71%
Eau et assainissement	19 280,84 €	22 000 €	26 734,93 €	7 454,09 €	Avoir d'un côté et dépense de l'autre	38,66%
Carburants	22 542 €	24 000 €	13 718 €	-8 824 €	- de consommation (2 véhicules électriques ?)	-39,14%
Alimentation	15 057,67 €	15 200 €	18 297,74 €	3 240,07 €	Démarrage Cantine internalisée	21,52%
Fournitures de petit équipement	25 506,24 €	31 000 €	36 407,36 €	10 901,12 €	changement d'imputation budgétaire	42,74%
Fournitures administratives	6 667,42 €	14 500 €	11 800,26 €	5 132,84 €	Année N-1 particulièrement basse	76,98%
Contrats de prestations de services	148 912,53 €	188 500 €	138 075,50 €	-10 837,03 €	- de cantine car internalisation	-7,28%
Terrains	16 638,99 €	20 000 €	10 921,48 €	-5 717,51 €		-34,36%
Bâtiments	37 884,91 €	40 000 €	29 255,06 €	-8 629,85 €	Transfert en achat de prestation	-22,78%
Voirie	23 004,57 €	25 000 €	15 671,48 €	-7 333,09 €		-31,88%
Réseaux	8 392,80 €	9 000 €	10 031,18 €	1 638,38 €		19,52%
Matériel roulant	22 440,16 €	32 000 €	29 456,96 €	7 016,80 €	Vétusté de certains véhicules	31,27%
Autres biens mobiliers	25 345,59 €	22 000 €	16 989 €	-8 357 €	Photocopieurs en moins cette année	-32,97%
Maintenance	47 112,90 €	62 500 €	55 516,08 €	8 403,18 €	Certaines vérifications cette année	17,84%
Catalogues et imprimés	11 341,09 €	22 500 €	16 068,28 €	4 727,19 €	Vivre ensemble plus cher et certaines brochures renouvelées	41,68%
Frais de nettoyage des locaux	41 974,80 €	56 150 €	46 089,38 €	4 114,58 €	Externalisation + mise en route EAM	9,80%

Nous pouvons constater une stagnation du coût des énergies.

L'eau a augmenté mais de manière virtuelle dans un jeu d'écriture comptable d'avoir et de dépense.

L'électricité et le gaz comme attendu ont légèrement diminué

Evolution des dépenses d'énergie



Ce poste de dépense reste important pour représenter 273 301€ en 2025 contre 273 372€ en 2024

Les charges de personnel

Les chiffres

Au 31/12/2025, les effectifs comptaient 29.19 agents équivalents temps plein¹.

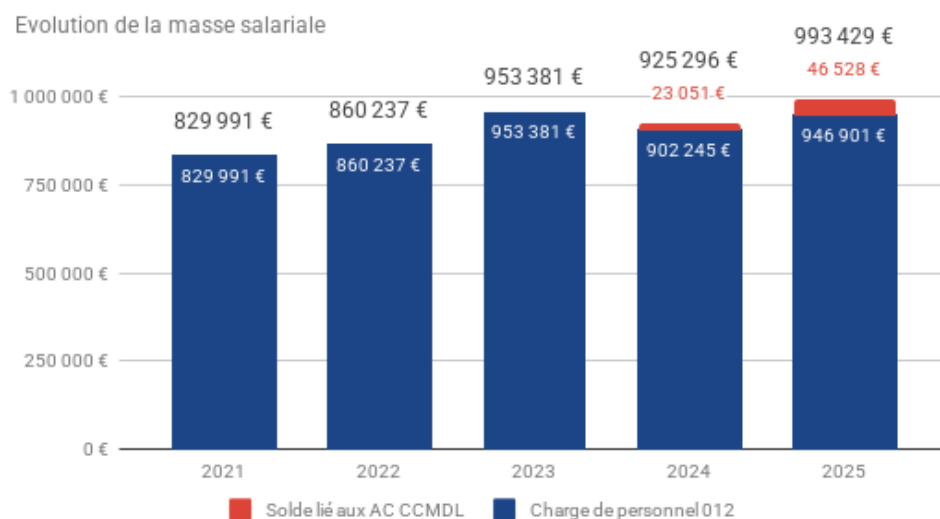
Pour rappel, au 31/12/2021 : 30,83 agents équivalent temps plein.

	2021	2024	2025
direction générale	1	1	1
urbanisme	1,8	1	1
finances	1,5	1,5	2
RH	0,8	1	1,5
Population	4	3,5	3
sport	0	0,5	0,5

	2021	2024	2025
communication	1	1	1
technique	11,57	10	10,00
culture	2,71	1,71	2,71
école	2,64	3,76	3,76
entretien	2,81	1,71	1,71
police municipale	1	1	1
TOTAL	30,83	27,68	29,19

¹ exclusivement le temps de travail opérationnel des agents communaux et du service commun et les contrats de plus de 6 mois

Les embauches, prévues en 2024 et reportées en 2025 (Chef de projet de culture, Assistant administratif...) ont été effectuées. Sur le secteur jeunesse; l'internalisation de la cantine et la fermeture d'une classe à l'école ont engendré la suppression d'un poste ATSEM et la mise en place d'un poste de cantinière depuis septembre 2025.



Les charges de personnel (012) comprennent les charges de personnel communal et du service commun (CCMDL).

Le coût CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) pour la commune s'est élevé à 176 456€ en 2025, en hausse de plus de 19 000€.

Le coût du service commun 2025 correspond au montant fixé dans les attributions de compensation (366515€). La somme de 46 528,25€ a été appelée en 2025 contre 23 000 € en 2024, principalement dûe à l'intérim du poste DGS.

L'assurance du personnel coûte 47 507,74€ contre 42 308 € en 2024. La cotisation peut augmenter en fonction des remboursements.

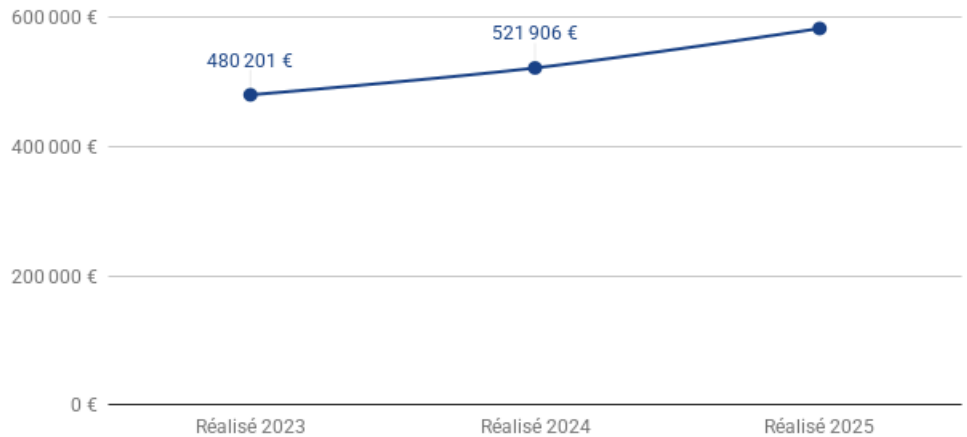
La politique RH 2026 vise à maintenir l'effectif actuel. Le service technique pour l'entretien des bâtiments pourrait être renforcé si le choix de l'internalisation du ménage est acté. Pour le service population et afin de répondre avec qualité aux missions de service public, l'agent du service population parti à la retraite pourrait être remplacé pour 0.5 ETP.

La perspective financière comprenant les embauches, les départs et surtout les évolutions liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et aussi à l'augmentation de 12% de la CNRACL sur 4 ans a engagé la commune sur une hausse de ce chapitre. Il est à noter que la différence, maintenant à la charge de la commune, de l'évolution des salaires des agents intercommunaux mis à disposition de la commune apparaît dans ce chapitre.

Les autres charges de gestion courante

Les inscriptions budgétaires de ce chapitre correspondent à l'ensemble des indemnités versées aux élus, les remboursements aux collectivités des charges liées aux activités syndicales ainsi que les subventions aux associations et fédérations. En 2025, les charges s'élèvent à 582 999 €.

65 - Autres charges de gestion courante

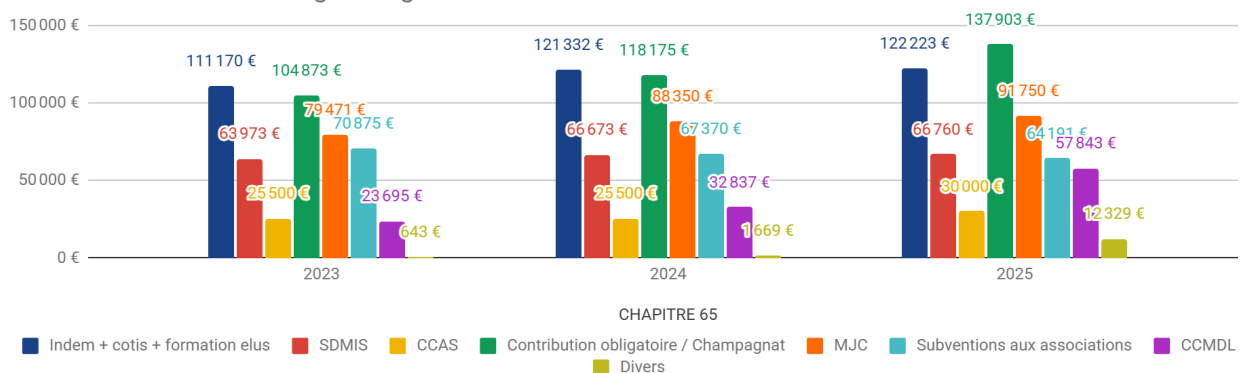


Globalement très stable entre 2022 et 2023, il connaît depuis 2024 une hausse de 11.71% entre 2024 et 2025

Les hausses en 2025

Compte	Réalisé 2024	BP + DM	Réalisé 2025	Variation N / N-1	Variation N / N-1 en %	Information Sur Compte
Interêts ùoratoire	0 €	46 000 €	12 069 €	12 069 €	#DIV/0!	Litige Basalt
CCAS	25 500 €	30 000 €	30 000 €	4 500 €	17,65%	
Organismes de regroupement	0 €	0 €	24 394 €	24 394 €		une partie versée par la CAF et reversée à la CCMDL
Autres contributions obligatoires	118 175 €	140 000 €	137 903 €	19 728 €	16,69%	Contribution obligatoire aux écoles privées sous contrat
Subventions de fonctionnement aux associations et autres	155 720 €	184 530 €	155 941 €	221 €	0,14%	

Evolution des autres charges de gestion courante



Ce chapitre est en augmentation cette année de 61 093,41€. Il est à noter qu'une charge liée à la compétence jeunesse de 24 393,75 € versé à la CCMDL existe aussi en recette.

La contribution aux établissements privés augmente aussi de 19 728,36€ et devrait encore augmenter l'année prochaine.

Enfin, la fin du litige avec la société Basalt a coûté à la collectivité 12 069,03€ d'intérêts moratoires.

Le CCAS a bénéficié cette année aussi d'un complément de subvention de 4 500€.

Evolution des dépenses des chapitres 66 et 67 (Charges financières et dépenses exceptionnelles)

Inscription dans ce chapitre des frais liés au contentieux BASALT, des annulations de titres

Compte	Réalisé 2024	BP + DM	Réalisé 2025	Variation N / N-1
66 - Charges financières	71 413,06 €	75 119,08 €	63 808,59 €	-7 604,47 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	73 516,43 €	77 022,59 €	65 979,68 €	-7 536,75 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	12 760,16 €	10 856,65 €	10 589,07 €	-2 171,09 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-14 863,53 €	-12 760,16 €	-12 760,16 €	2 103,37 €
6618 - Intérêts des autres dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
668(8) - Autres charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	181 144,73 €	2 500,00 €	560,00 €	-180 584,73€
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	181 144,73 €	2 500,00 €	560,00 €	-180 584,73€
6745 - Subventions aux personnes de droit privé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
678 - Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€

Dans le chapitre 66, nos remboursements d'intérêts de prêt diminuent légèrement cette année (-7536.75€). Ce chapitre connaît une diminution de 10.65%

Enfin le chapitre 67 cette année n'est pas impacté par l'annulation de titre concernant le litige de la commune avec la société BASALT et connaît donc une diminution de -180 584,73€ soit 99.69%

Conclusion sur les dépenses de fonctionnement

Malgré un chapitre 011 très bien contenu, nos dépenses structurelles augmentent de 3.86%. La baisse globale de 2.21% est donc une baisse en trompe l'oeil liée principalement à l'annulation d'un titre de plus de 180 000€ en 2024.

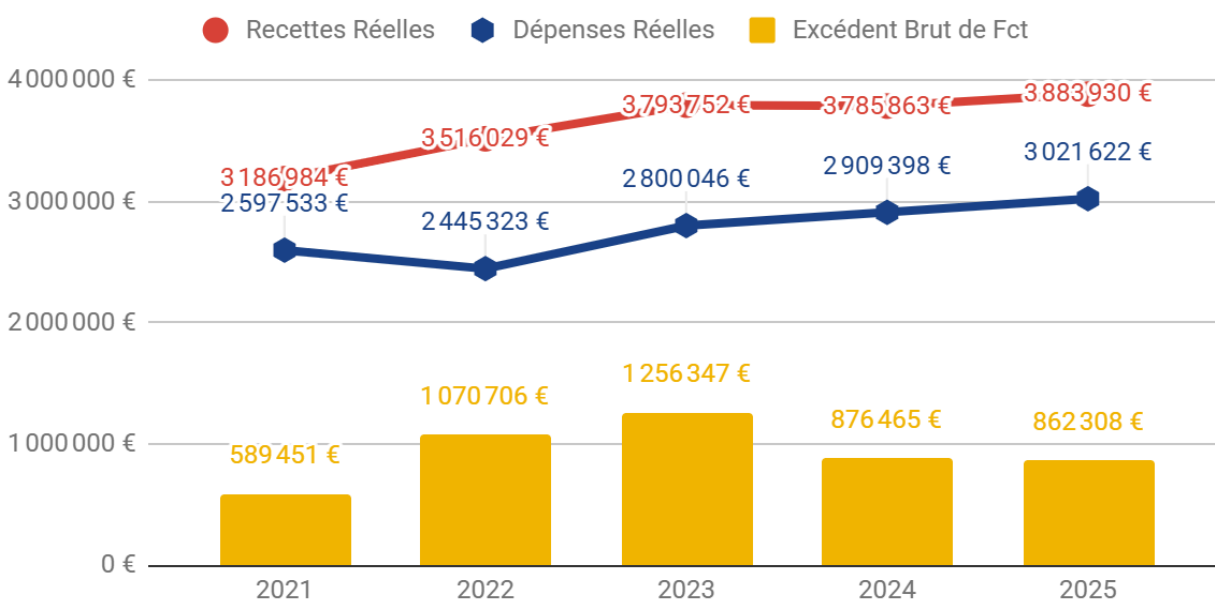
Le chapitre 012 s'est comporté comme attendu au vu des embauches prévues cette année. Il sera à surveiller en 2026.

Enfin le chapitre 65 en forte augmentation 11.71% sera de nouveau en augmentation structurelle l'année prochaine avec la contribution aux écoles privées qui devrait encore augmenter.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Encore cette année les dépenses structurelles augmentent (3.86%) plus rapidement que les recettes 2.59%. Nous sommes donc en "effet ciseau".

Evolution de l'excédent brut de fonctionnement

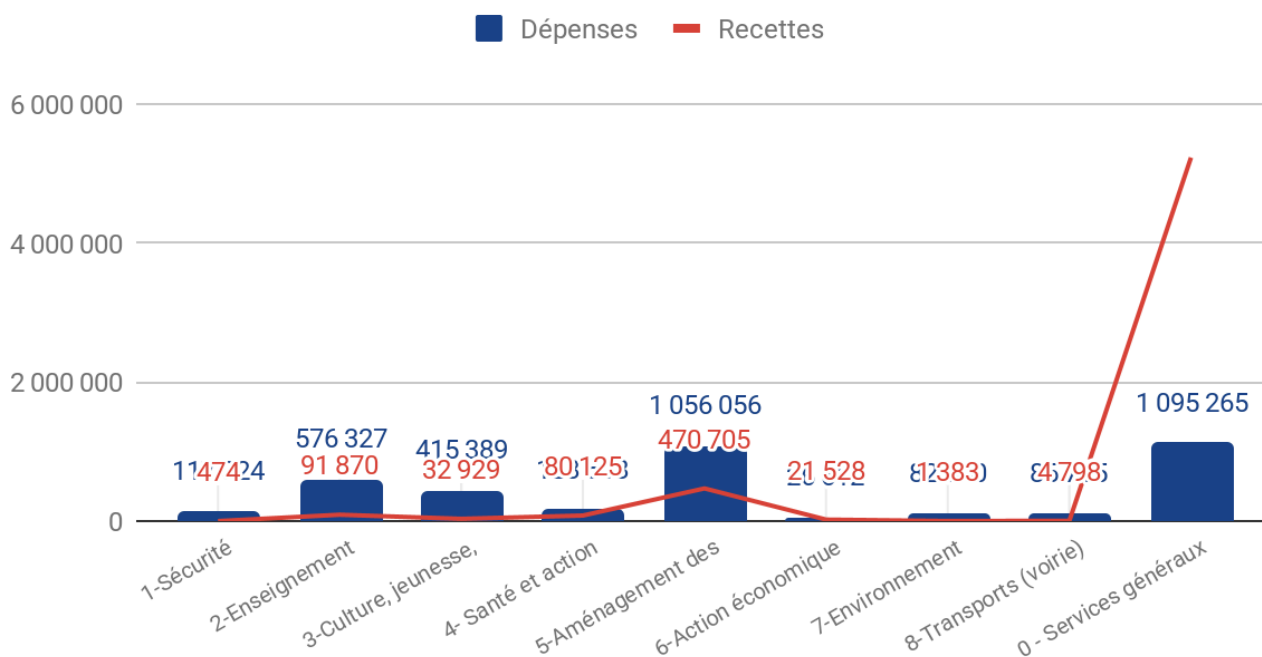


Il est donc encore une fois nécessaire d'être extrêmement vigilant sur le budget de fonctionnement. Chaque dépense doit être réfléchie car le contexte global des recettes montrent un ralentissement sur la fiscalité malgré l'activation du levier fiscal et une stagnation sur les dotations de l'État.

On peut tout de même espérer une augmentation des droits de mutation à horizon 2026.

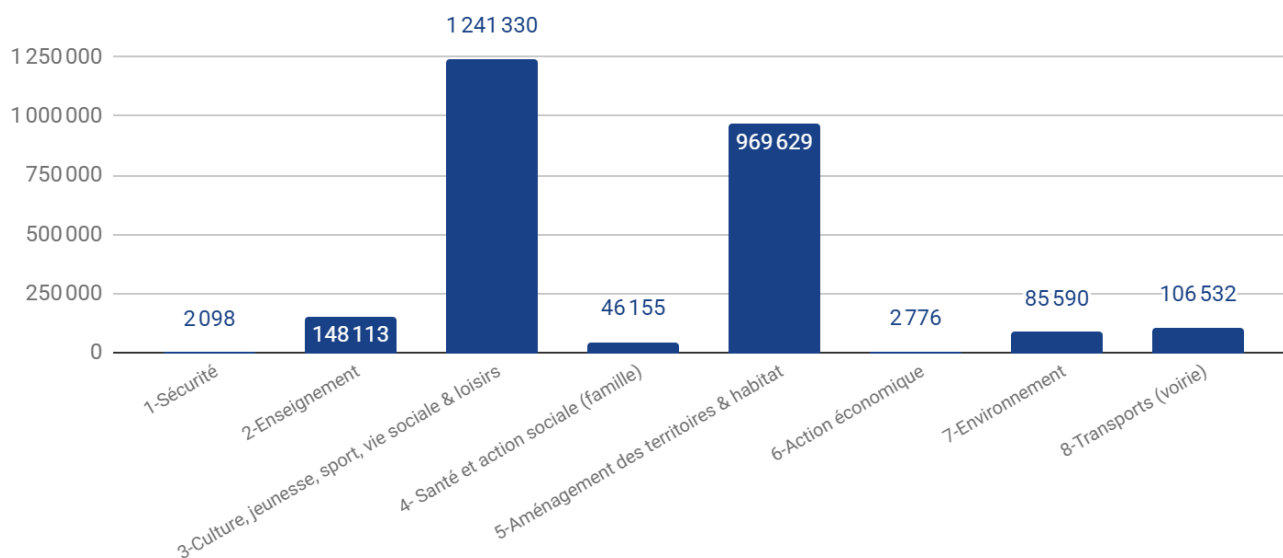
Présentation d'éléments par fonction en M 57

Fonctionnement Eléments Présentation par fonction M57 2025



Investissement Dépenses par fonction M57

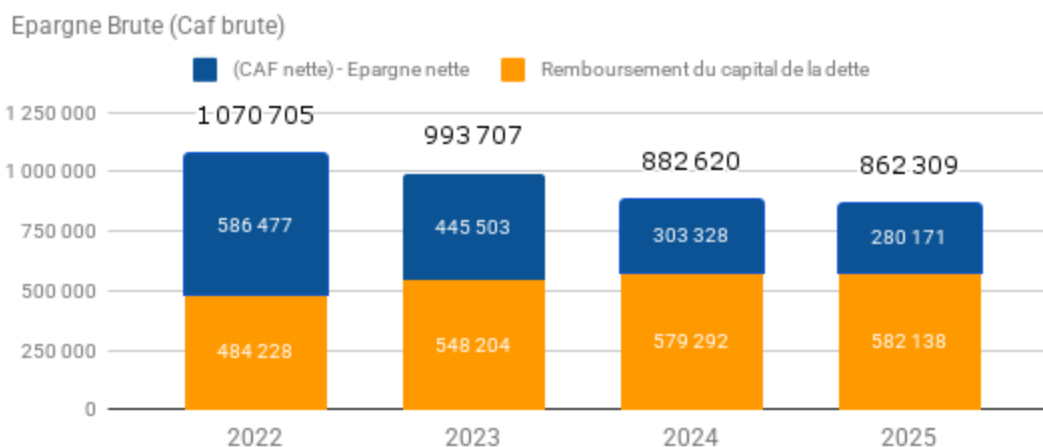
2025



ÉPARGNE BRUTE & ÉPARGNE NETTE

L'épargne brute (Caf brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits exceptionnels-cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors charges exceptionnelles) de fonctionnement. L'épargne brute (Caf brute) est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

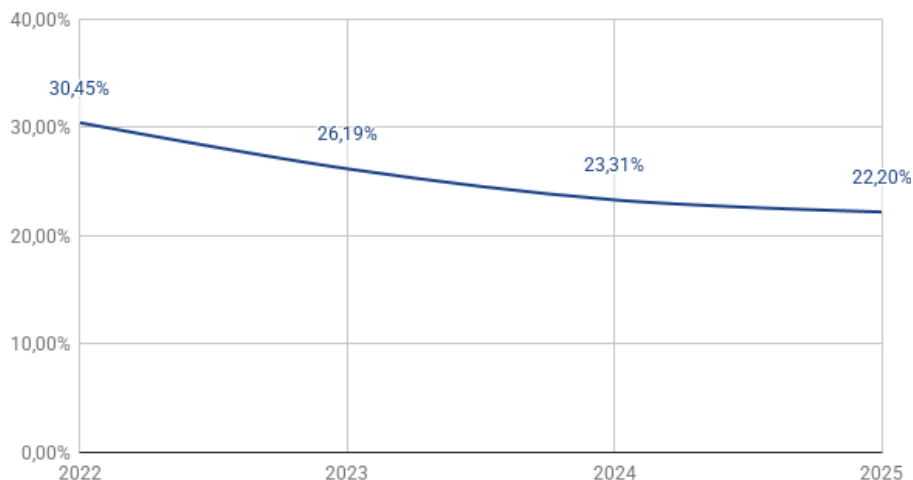
L'épargne nette (Caf nette) représente ce que peut consacrer la commune pour ses dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt.



Le remboursement de capital d'emprunt reste relativement stable.

Les prévisions de recettes et dépenses de fonctionnement n'étant pas très optimistes, il faut travailler sur un désendettement à moyen terme, permettant de réduire la part des intérêts de l'emprunt dans l'épargne brute et une diminution du capital emprunté à rembourser par an, permettant une sauvegarde de la capacité d'autofinancement.

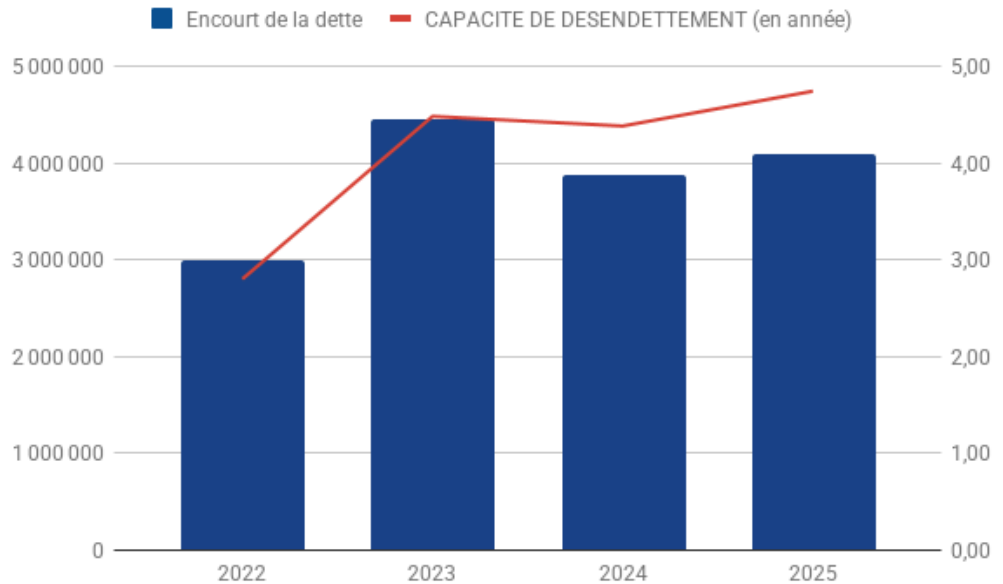
Taux d'épargne brut (épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement)



ENDETTEMENT - DÉSENETTEMENT

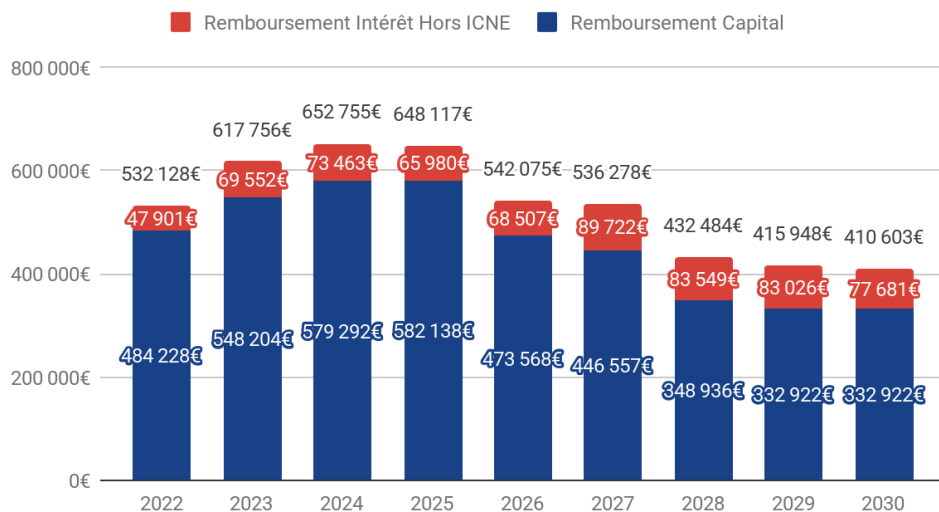
Aujourd'hui la capacité de désendettement de la commune (encours de la dette / Épargne brute) est de 4,74.

C'est-à-dire que si nous consacrons toutes nos ressources au désendettement, il nous faudrait 4,74 ans pour rembourser l'intégralité de notre dette.



Cet indicateur est satisfaisant. En revanche, nous repassons au-dessus de la barre symbolique de 4 000 000€ de dettes.

Projection avec emprunts à compter 2027



L'arrêt de 3 emprunts en 2026, 2 emprunts en 2027 et 2 autres en 2028 à fort impact (86 936 €/an pour l'un et 46 068€ pour l'autre) vont permettre à la commune de garder et accroître sa capacité à avoir recours à l'emprunt à partir de 2027.

INVESTISSEMENTS 2025

	2022	2023	2024	2025
dépenses d'investissement	731 569 €	1 712 486 €	3 622 241 €	1 848 898 €

Evolution des dépenses d'investissement



Dépenses d'investissement

Libellé	Reste Engagé	Mandaté
Hors Opé	94 283 €	139 958 €
Opé 12 CIMETIÈRE	2 985 €	11 999 €
Opé 15 EGLISE (COLLÉGIALE)	585 634 €	2 766 €
Opé 19 BÂTIMENT MULTI-ACCUEIL	0 €	1 020 €
Opé 20 TIERS-LIEU CULTUREL	12 046 €	24 118 €
Opé 23 COEUR DE BOURG	54 438 €	227 243 €
Opé 24 COUR PINAY	193 314 €	154 307 €
Opé 25 PÔLE SPORTIF THOMAS GRANJON PHASE 2	7 979 €	12 726 €
Opé 26 PÔLE SPORTIF THOMAS GRANJON PHASE 3	182 994 €	975 496 €
Opé 27 PÔLE SPORTIF THOMAS GRANJON PHASE 4	2 868 €	5 510 €
Opé 28 PLUVY TRAVAUX	1 890 €	29 384 €
Opé 31 RUE LAMARTINE	26 764 €	22 588 €
Opé 32 MAIRIE	6 687 €	6 133 €

Opé 33 TRAVAUX CURE	32 361 €	21 574 €
Opé 34 POINT D'APPORT VOLONTAIRE	25 020 €	84 966 €
Opé 35 TRAVAUX DIVERS BÂTI 2024	30 357 €	47 812 €
Opé 36 TRAVAUX DIVERS VOIRIE 2024	81 305 €	8 899 €
Opé 37 ECOLE HUBERT REEVES	47 997 €	16 223 €
Opé 38 RESEAU DE CHALEUR	36 257 €	56 176 €
Opé 39 PINASSES ESPACE MULTI-ASSOCIATIF	7 106 €	0 €
TOTAL	1 432 285,95 €	1 848 898 €

Recettes d'investissement

Libellé	Reste à Encaisser	Encaissé
Subvention (et fonds concours etc)	1 476 066,50€	407 378,58 €
Fctva	0	479 917,36 €
Taxe d'aménagement	0	14 282,88 €
Emprunt	0	800 000 €
Amortissement	0	229 299,14 €
Cession	0	1 €
Autres	0	0
TOTAL	1 476 066,50 €	1 930 878,96 €

Comme attendue, l'année 2025 est une année avec une baisse des investissements par rapport à 2024. Le pôle sportif a été terminé dans sa phase de rénovation de l'Espace Albert Maurice et Jean Rivoire pour 975 496€. L'installation des panneaux photovoltaïque sera payée en 2026 mais la somme engagée est déjà présente dans les restes à réaliser.

Les autres forts investissements structurants ont été positionné sur l'opération Coeur de Bourg avec la réalisation de la rue Lamartine et de la grande rue

Concernant l'opération collégiale, cela a été une année d'étude et de négociation pour un travail sur les désordres à réparer. Ils seront réalisés en 2026 avec plus de 585 000€ inscrits en reste à réaliser.

Concernant les recettes, nous avons encaissés plus de 400 000 € de subvention et en attendons plus d 1.4 Millions en 2026. Ces recettes sont elles aussi inscrites en reste à réaliser.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 projection

CA 2025 Prévisionnel					
FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DÉPENSES		
002	Excédent antérieur reporté	1 702 846,32 €	011	Charges à caractère général	951 076,08 €
013	Atténuation de charges	30 947,71 €	012	Charges de personnel	993 429,37 €
042	Opérations d'ordre/amo	342 488,18 €	014	Atténuation de produits	430 147,41 €
70	Produits des services	104 180,02 €			
73	Impôts et taxes	1 059 250,06 €	042	opérations ordre (amort)	561 354,93 €
731	Fiscalité locale	1 567 598,85 €			
74	Dotations	941 034,44 €	65	Autres charges gestion courante	582 999,40 €
75	Autres produits gestion courante	180 919,08€	66	Charges financières	63 808,59 €
76	Produits financiers	0,00 €	67	Charges exceptionnelles	560,00 €
77	Produits exceptionnels	9 421,74 €	68	Dotations aux dépréciations	160,97€
			023	Virement section Investissement	
	TOTAL	5 938 686,40 €		TOTAL	3 583 536,75 €

INVESTISSEMENT					
RECETTES			DÉPENSES		
001	Excédent investissement reporté	0,00 €	001	Déficit d'investissement reporté	2 105 565,15 €
1068	Affectation du résultat	2 480 879,64 €	041	Opérations patrimoniales	399€
040	Opérations d'ordre (cessions,amort,,)	561 354,93 €	10	Dotations	448,09 €
041	Opérations patrimoniales	399€	16	Remboursement du capital	582 137,52 €
10222	FCTVA	479 917,36 €	20	Frais études et logiciels	27 821,67 €
10226	Taxes d'aménagement	14 282,88€	204	subvention d'équipement	80 715,95 €
13	Subventions	407 378,58€	21	Acquisitions Biens meubles et imm	522 435,53 €
1641	Emprunts	800 000 €	23	Travaux bâtiments et autres	1 217 925,20 €
			456	participation financière	0 €
				<i>SOUS TOTAL</i>	<i>4 537 448,11 €</i>
021	Virement section de fonctionnement		040	Opérations d'ordre (trvx régie, amortissement)	342 488,18 €
	TOTAL	4 744 212,39 €		TOTAL	4 879 936,29 €

Affectation des résultats

CA 2025 / COMMUNE SAINT SYMPHORIEN-SUR-COISE			BP 2026	
Recettes de fonctionnement	5 938 686,40 €			
Dépenses de fonctionnement	3 583 536,75 €		Excédent de fonctionnement à reporter (002) :	2 263 206,30 €
Excédent de fonctionnement :		2 355 149,65 €		
			Affectation du résultat (1068) :	-91 943,35 €
Recettes d'investissement :	4 744 212,39 €			
Dépenses d'investissement :	4 879 936,29 €			
Bilan investissement :		-135 723,90 €		
			Bilan d'investissement :	-91 943,35 €
Restes à réaliser Dépenses :	1 432 285,95 €	43 780,55 €		
Restes à réaliser Recettes :	1 476 066,50 €			

Pour rappel :

CA 2024 / COMMUNE SAINT SYMPHORIEN-SUR-COISE			BP 2025	
Recettes de fonctionnement :	7 595 277,36 €			
Dépenses de fonctionnement :	3 411 551,40 €		Excédent de fonctionnement à reporter (002) :	1 702 846,32 €
Excédent de fonctionnement :		4 183 725,96 €		
			Affectation du résultat (1068) :	-2 480 879,64 €
Recettes d'investissement :	2 230 318,70 €			
Dépenses d'investissement :	4 335 883,85 €			
Bilan investissement :		-2 105 565,15 €		
			Bilan d'investissement :	-2 480 879,64 €
Restes à réaliser Dépenses :	1 732 549,49 €	-375 314,49 €		
Restes à réaliser Recettes :	1 357 235,00 €			

En 2025, la diminution de nos investissements et la perception de nos subventions, qu'ils soient réalisés ou inscrits en reste à réaliser, nous permet d'avoir un résultat à affecter inférieur à notre création de richesse (CAF) en fonctionnement. En effet, seulement 91 943,35 € sont nécessaires pour couvrir notre résultat. Cela permet donc de repartir avec un excédent de fonctionnement supérieur à l'année précédente avec 2 263 206,30 € en 2025 contre 1 702 846.32 €

PROSPECTIVE

La loi de finances pour 2026 a été adoptée le 2 février dernier.

L'actualité liée au vote de la LF 2026

Un contexte économique et politique de plus en plus incertain à l'approche d'une année d'élections locales

Pour la deuxième année consécutive, le processus d'adoption de la loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique inédit, porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques. En effet, avec la dissolution de l'Assemblée Nationale en juillet 2024, une période d'instabilité s'est alors ouverte pour le pays. Avec six premiers ministres en 12 mois, l'Assemblée nationale est divisée au point de rendre fragile toute coalition gouvernementale. A peine nommé, le gouvernement Lecornu II a dû faire face à deux motions de censures examinées et rejetées à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2025.

Dans la continuité des difficultés ayant émaillé l'adoption du PLF 2025, la difficulté de parvenir à un consensus parlementaire sur le budget de la Nation est réelle, avec en toile de fond les incertitudes liées :

- à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 416,3 Md€ à la fin du 2ème trimestre 2025 - soit 115,6 % du PIB selon l'INSEE. Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française. En ce début du mois d'octobre, l'État français emprunte pour ses obligations à 10 ans au taux de 3,48 %. La France se finance aujourd'hui à des niveaux de rendement proches de ceux de l'Italie (3,54 %), alors que, traditionnellement, l'écart lui était nettement favorable. En miroir, l'écart de taux (spread) avec l'Allemagne demeure élevé (2,72 %). À cet égard, il convient de rappeler qu'avec 50,1 Md€ la charge (intérêts) de la dette a consommé 6,3 % des crédits en dépenses de l'Etat en 2024 c'est-à-dire plus que les budgets des ministères de l'Intérieur et de la Justice réunis (45,15 Md€) ;
- au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2026 du gouvernement ambitionne de réduire le déficit public à 4,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2026, après deux dérapages à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. L'exercice 2025 devrait se conclure également par un déficit majeur. La situation budgétaire de l'État au 31 août 2025 indiquait un déficit à -157,5 Md€ contre -171,9 Md€ à fin août 2024, soit une relative amélioration de +14,5 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cette objectif reste toutefois fortement incertain. Les indicateurs

économiques témoignent de la difficulté de l'équation d'assainissement des comptes publics. Ainsi, dans un avis du 30 avril 2025 relatif au rapport d'avancement annuel 2025 du plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029, le Haut Conseil des finances publiques a estimé que la prévision de réduction du déficit public pour 2025 était loin d'être acquises, que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité. Enfin, il a considéré que la trajectoire de redressement des finances publiques au-delà de 2025, qui n'est qu'esquissée dans les documents présentés par le gouvernement, reste à préciser et à crédibiliser ;

Le rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2025 est particulièrement éclairant sur ce point. Destiné à éclairer le débat public en amont de la préparation des textes financiers qui seront présentés au Parlement à l'automne, ce rapport présente sans détour les enjeux qui attendent les finances publiques nationales pour les années 2026 et suivantes :

« [...] Depuis plus de deux décennies, et à la différence notamment de l'Allemagne et de l'Italie, la dynamique de l'endettement a été particulièrement nourrie par l'accumulation de déficits primaires, alors que la croissance s'érodait progressivement. Le rôle des taux d'intérêt et des phénomènes de marché a été secondaire dans cette dynamique.

Ces déficits et cette dette croissante n'ont en outre pas eu comme principale contrepartie des investissements ou des dépenses d'avenir de nature à augmenter le potentiel de croissance future mais ont d'abord financé la hausse des dépenses courantes [...].

Cette évolution n'est pas soutenable. La stratégie de finances publiques doit reprendre le contrôle de la dynamique de la dette, dans un contexte où elle ne peut plus compter sur un retour de la croissance des décennies passées ni sur des taux d'intérêts très bas. [...] »

Des perspectives économiques en demi-teinte

Mi-septembre 2025, la Banque de France a publié ses dernières prévisions macro-économiques. Si elle a rehaussé sa prévision de croissance de 0,1 point en 2025 à 0,7%, l'institution financière a légèrement abaissé ses prévisions de croissance pour les années 2026 et 2027 (-0.7 point), à respectivement 0,9 % et 1,1 %.

La croissance économique française resterait ainsi atone. Les récents développements de la situation politique intérieure et des hypothèses plutôt défavorables de l'économie mondiale (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, incertitudes liées à l'accord commercial USA-UE de juillet 2025 etc.) fragilisent les perspectives économiques nationales.

La Banque de France anticipe une relative remontée du taux de chômage national au sens du Bureau international du travail, qui atteindrait ainsi 7,5% en 2025) et 7,6% en 2026, avant de diminuer à 7,4% en 2027.

L'inflation confirmerait son ralentissement offrant ainsi un certain répit aux agents économiques. Au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation s'élèverait ainsi à 1% en moyenne annuelle en 2025 (après 2,3% en 2024), 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027, ce qui en ferait ainsi des plus faibles de la zone euro.

Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local

Ces mesures sont issues des éléments disponibles à la date de rédaction de la présente analyse à savoir le projet de loi de finances 2026 présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025 par le Gouvernement Lecornu II.

Les mesures figurant dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées durant l'examen parlementaire du PLF 2026. L'examen du projet de loi débutera à l'Assemblée nationale le 24 octobre 2025.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit des mesures très contraignantes pour les collectivités locales et les EPCI, avec un effort estimé officiellement à 4,6 Md€, certaines associations d'élus considérant qu'il pourrait atteindre 8-9 Md€ selon M. André Laignel, président du Comité des Finances Locales (CFL).

1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2026 s'élève à : + 0,8 % (7,1 % en 2023, 3,9 % en 2024, 1,7 % en 2025). Elle est liée à l'inflation.

2) Énième report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.

La révision des valeurs locatives cadastrales, base du calcul de la taxe foncière payée par tous les propriétaires immobiliers, ne verra pas le jour avant plusieurs années. Les valeurs locatives actuelles datent de 1974 ne sont pas à jour des évolutions économiques et sociales des quartiers de nombreuses communes.

Le projet de loi de finances pour 2026 diffère encore cette échéance, de trois ans, à 2031. Son article 27 modifie en effet la rédaction de l'article 146 de la loi de finances pour 2020, en prévoyant que «les résultats de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sont pris en compte à compter de l'établissement des bases (avis de taxe foncière) au titre de l'année 2031», et non plus de l'année 2028.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels débutée en 2017 est également repoussée à 2026.

3) Reconduction et amplification de l'effort secteur public local : le second millésime du DILICO

Dans le PLF 2026, l'effort demandé aux collectivités se matérialise principalement par la reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) initié en 2025. Le montant de cette ponction sur les recettes fiscales sera doublé par rapport à sa version 2025 pour être porté à 2 Md€. La ponction s'établit ainsi à 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions.

Le nombre de communes touchées par le DILICO : autour de 4 000 communes notamment, contre 1 .900 actuellement.

Cette nouvelle formule du DILICO interroge de nombreux élus qui y voient la renaissance du dispositif Cahors de 2018. En effet, les sommes prélevées aux collectivités seraient dorénavant versées sur cinq ans et non plus sur trois, comme dans le Dilico de 2025. Surtout, ce qui questionne les parlementaires et élus locaux, c'est que les contributions ne seront versées que si globalement, l'évolution des dépenses est inférieure à celle du PIB. Les modalités de calcul des taux d'évolution des dépenses qui conditionnent le reversement sont pour l'heure floues.

4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse

En 2026, la DGF serait gelée à son niveau de 2025 (32,58 Md€) mettant ainsi un terme à trois exercices de hausses consécutives. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale (DSR) progresseraient respectivement de 140 et 150 M€.

Afin d'assurer la neutralité sur l'enveloppe normée de la DGF de ces hausses des dotations de péréquation, les dotations appelées « variables d'ajustement (DCRTP etc.) seront minorées de 527 M€.

Les crédits 2026 de la DGF (32,58 Md€) comprennent la réintégration du produit de la fraction de TVA affectée aux régions depuis 2018.

5) Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028

Malgré les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ((caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. Pour 2026, le taux CNRACL s'établit donc à 37,65 %.

Sur l'exercice 2025, le surcoût à supporter par les collectivités et les autres entités du secteur public local est évalué à 1,4 Md€.

6) Les dotations de l'État en faveur de l'investissement local à nouveau en net repli

Le fonds vert subirait à nouveau un fort coup de rabot (-500 M€). Des opérateurs de l'Etat intervenant fréquemment auprès des collectivités et des EPCI subirait aussi une baisse conséquente des crédits : des agences de l'eau (-90 M€), Agence nationale de l'habitat (-700 M€).

Dans un but de simplification, le PLF 2026 a fusionné de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces trois dotations seraient regroupées dans une dotation unique appelée "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT). Le bénéfice du FIT serait "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par

exception". L'attribution des fonds serait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission d'élus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

7) Mesures concernant le FCTVA

Le PLF 2026 ne prévoit pas de réduction du taux de FCTVA maintenu à 16,404 %. Pour rappel, le PLF 2025 proposait de ramener ce taux de 16,404 % à 14,850 %, cette mesure a été abandonnée dans la loi de finances initiale.

Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) serait modifié pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris.

Les versements des attributions de FCTVA de ces entités seraient effectués l'année suivant la dépense et non plus l'année même de la dépense (fin du régime dit « simultané »).

En outre, les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles seraient exclues du fonds, celui-ci prenant donc en compte uniquement les dépenses d'investissement

En revanche, les dispositions envisagées du PLF sécuriseraient l'éligibilité au FCTVA des contributions versées par les collectivités dans le cadre des concessions d'aménagement.

Prospective 2026-2030

Pour les cinq prochaines années, la commune propose un projet d'investissement permettant de désendetter la commune tout en gardant une capacité de réalisation de certains projets.

Les projets structurants pour la commune restent importants mais sur la période 2026-2030 une forte priorité est donnée au projet de Tiers lieu culturel. En effet, tous les travaux qui vont être réalisés autour de la collégiale pour plus de 600 000 € sont déjà présents dans les restes à réaliser en 2025.

Hypothèses :

- une augmentation des bases de 0.8%
- un glissement vieillesse technicité de 3 % pour l'ensemble des agents.
- une augmentation de 2% des taux votés
- Quelques nouveaux emprunts très ciblés

Liste des projets d'investissement

	2026	2027	2028	2029	2030
PATRIMOINE COMMUNAL (hors colonne PAV)	400 000 €	220 000 €	170 000 €	275 000€	175 000€
Gîte renovation + aménagement	160 000 €	0 €	0 €	0€	0€
Pluvy	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0€	0€
MJC	30 000 €	30 000 €	30 000 €		
Cure	10 000 €	0 €	0 €	0€	
DIVERS ACQUISITIONS (hors Lamartine)	150 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000€	90 000€
PÔLE SPORTIF	170 500 €	112 000 €	0 €		
TIERS-LIEU CULTUREL	101 800 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €
COLLEGIALE	123 000 €	280 582 €	0 €	0€	0€
COEUR DE BOURG	80 000 €	53 000 €	38 000 €	0€	0€
dont subventions Façade + OPAH-RU	23 000 €	18 000 €	3 000 €	0 €	0 €
COUR PINAY - EPORA	237 600 €	237 600 €	88 800 €	200 000€	200 000€
COLONNE APPORT VOLONTAIRE	50 000 €	0 €	0 €	0	0
RESEAU DE CHALEUR (adaptations + voirie)	0 €	0 €	0 €	0	0
Acquisition immobilière (ex : 2024 Lamartine)					
Autre ancien EPORA					
ECOLE	208 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
	1 748 900 €	2 089 182 €	467 800 €	608 000 €	468 000 €

Pour information

- le projet de réhabilitation des tennis pour 150 000€ en 2026 et 50 000 € en 2027 est intégré dans la ligne Patrimoine Communal
- Le projet de parcours santé aux Pinasses se situe dans Divers Acquisitions

Le besoin de financement

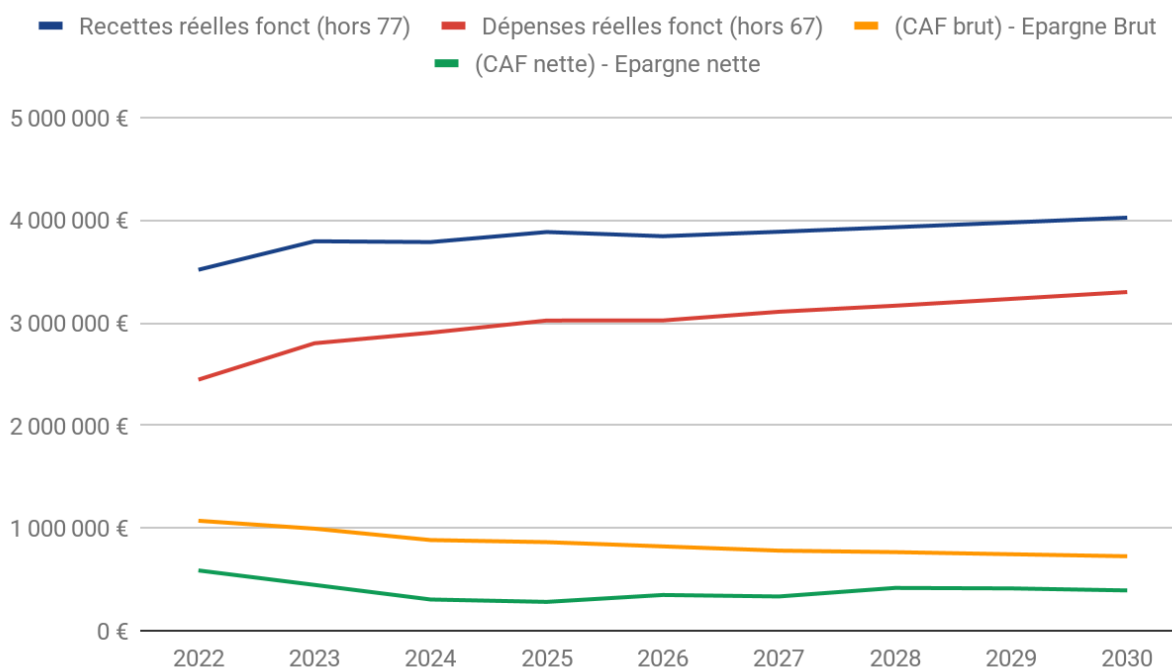
Besoin de financement

Projets	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Investissements courants	691 489€	229 948€	248 845€	327 047€	175 564€	1 672 891 €
Patrimoine communal	584 447€	124 554€	140 170€	218 372€	106 889€	1 174 432 €
Divers investissement	107 041€	105 394€	108 675€	108 675€	68 675€	498 460 €
projets	592 868 €	1 421 590 €	-146 801 €	181 708 €	169 700 €	2 219 065 €
Pole Sportif	7 488€	84 031€	-18 372€	0€	0€	73 147 €
Création d'un Tiers-Lieu Culturel	97 844€	963 301€	-164 040€	0€		897 104 €
Requalification Cour Pinay	212 288€	198 624€	49 824€	185 433€	167 192€	813 361 €
Collégiale	80 746€	166 878€	-46 027€	0€	0€	201 597 €
Requalification secteur hôpital	0€	0€	0€	0€		0 €
Coeur de bourg	55 964€	39 877€	29 306€	-6 234€	0€	118 913 €
Réseau de chaleur	-9 215€	0€	0€	0€		-9 215 €
Ecole	147 754€	-31 120€	2 508€	2 508€	2 508€	124 157 €
Total	1 284 357 €	1 651 538 €	102 043 €	508 754 €	345 264 €	3 891 956 €

La différence entre le coût des projets et son besoin en financement sont les recettes que l'on peut anticiper. Par exemple, nous connaissons le taux du FCTVA. Il est à noter que si celui-ci était modifié, les recettes seraient impactées assez fortement.

Section de fonctionnement - évolution des dépenses & recettes

Afin de pouvoir appréhender au mieux le résultat de fonctionnement des 5 prochaines années et ainsi en déduire notre capacité à investir et notamment à autofinancer nos projets, il est important d'estimer la variation de dépenses et de recettes de la section de fonctionnement.



Pourcentage evolution recette	2,59%	-1,05%	1,13%	1,15%	1,16%	1,18%
Pourcentage evolution dépense	3,86%	0,02%	2,81%	1,90%	2,10%	2,07%
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes réelles fonct (hors 77)	3 883 930 €	3 843 042 €	3 886 469 €	3 931 050 €	3 976 816 €	4 023 801 €
Dépenses réelles fonct (hors 67)	3 021 622 €	3 022 153 €	3 106 991 €	3 166 049 €	3 232 406 €	3 299 195 €
Dont intérêts de la dette	63 809 €	68 507 €	89 722 €	83 549 €	83 026 €	77 681 €
(CAF brut) - Epargne Brut	862 308 €	820 889 €	779 478 €	765 001 €	744 410 €	724 606 €
(CAF nette) - Epargne nette	280 171 €	347 322 €	332 922 €	416 066 €	411 489 €	391 684 €

Evolution de la fiscalité locale

Afin de faire progresser nos recettes de fonctionnement une simulation sur l'augmentation du taux de la taxe foncière bâtie est proposée à 2% :

Prospective sur la taxe foncière des propriétés bâties avec augmentation de 2% des taux :

Evolution de la TFPB	% automatisé des bases	Base	Taux	Produit de l'impôt + lissage	Taux choisi	Montant fiscal Avec choix impôt communal	Gain	Tx d'augmentation
2024	3,60%	4 604 000,00 €	27,3300%	1 258 273 €	27,8868%	1 283 908 €	25 635,07 €	2,00%
2025	1,70%	4 659 000,00 €	27,8900%	1 299 395 €	28,4445%	1 325 231 €	25 835,83 €	2,00%
2026	0,80%	4 696 272,00 €	28,4445%	1 335 833 €	29,0134%	1 362 549 €	26 716,66 €	2,00%
2027	0,80%	4 733 842,18 €	29,0134%	1 373 450 €	29,5937%	1 400 919 €	27 469,00 €	2,00%
2028	0,80%	4 771 712,91 €	29,5937%	1 412 126 €	30,1856%	1 440 369 €	28 242,52 €	2,00%
2029	0,80%	4 809 886,62 €	30,1856%	1 451 892 €	30,7893%	1 480 929 €	29 037,83 €	2,00%
2030	0,80%	4 848 365,71 €	30,7893%	1 492 777 €	31,4051%	1 522 632 €	29 855,54 €	2,00%

Prospective sur l'ensemble de la fiscalité avec augmentation de 2% des taux :

(nb : en attente de l'Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026)

Année	Fiscalités	coefficient correcteur	part TH et THLV	Recettes fiscales globales (73111)	Compensations (74834)	Total
2025	1 334 127 €	167 226 €	34 414 €	1 535 767 €	202 191 €	1 737 958 €
2026	1 371 696 €	167 226 €	35 383 €	1 574 305 €	202 191 €	1 776 496 €
2027	1 410 323 €	167 226 €	36 380 €	1 613 929 €	202 191 €	1 816 120 €
2028	1 450 038 €	167 226 €	37 404 €	1 654 668 €	202 191 €	1 856 859 €
2029	1 490 871 €	167 226 €	38 457 €	1 696 554 €	202 191 €	1 898 745 €
2030	1 532 854 €	167 226 €	39 540 €	1 739 620 €	202 191 €	1 941 811 €

Evolution Endettement - Désendettement

Sur la base de nouveaux emprunts suivants :

Nature du Prêt	Durée	Taux fixe révisable	BF	Emprunt à réaliser	Autofinancement
2026	20	3,50%	1 284 357 €	300 000 €	984 357 €
2027	20	3,50%	1 651 538 €	800 000 €	851 538 €
2028	20	3,50%	102 043 €	0 €	102 043 €
2029	20	3,50%	508 754 €	250 000 €	258 754 €
2030	20	3,50%	345 264 €	0 €	345 264 €
Total			3 891 956 €	1 350 000 €	2 541 956 €

Afin de financer ses projets, la commune doit avoir recours à l'emprunt pour une partie de son besoin en financement (la commune ne peut emprunter que pour ses dépenses d'investissement) et autofinancer le montant restant.

Evolution de la CAF nette, de l'encours de la dette et de la capacité de désendettement prospective incluse

	2026	2027	2028	2029	2030
(CAF brut) - Epargne Brut	820 889 €	779 478 €	765 001 €	744 410 €	724 606 €
Remboursement du capital de la dette	473 568 €	446 557 €	348 936 €	332 922 €	332 922 €
(CAF nette) - Epargne nette	347 322 €	332 922 €	416 066 €	411 489 €	391 684 €
Remboursement K+I	542 075 €	536 278 €	432 484 €	415 948 €	410 603 €
Encours de la dette	3 914 269 €	4 267 713 €	3 918 777 €	3 835 855 €	3 502 934 €
Capacité de désendettement en année	4,77	5,48	5,12	5,15	4,83

Simulation de Trésorerie

	2026	2027	2028	2029	2030
report n-1 (002)	2 263 206 €	1 626 171 €	1 107 555 €	1 421 577 €	1 574 312 €
Caf net - hors cession	347 322 €	332 922 €	416 066 €	411 489 €	391 684 €
cessions					
autofinancement	984 357 €	851 538 €	102 043 €	258 754 €	345 264 €
solde 31/12	1 626 171 €	1 107 555 €	1 421 577 €	1 574 312 €	1 620 732 €

CONCLUSION GÉNÉRALE

- Année après année, la commune voit son budget de fonctionnement se tendre. Ce n'est pas une spécificité de notre commune mais nous devons en tenir compte. Même si l'avenir à court terme n'est pas inquiétant, il faut continuer à travailler sur chaque dépense afin de les optimiser. La mise en place d'une politique énergétique responsable devrait dans quelques années pouvoir contenir nos coûts énergétiques (panneaux photovoltaïques, réseau de chaleur). Nos actions sur les recettes restent faibles. Le meilleur levier est de travailler sur l'attractivité de notre commune.
- Concernant les investissements, la prospective proposée montre déjà un certain nombre d'orientations pour les années à venir. Il faudra trouver le juste équilibre entre investir dans des projets structurants en ayant un recours à l'emprunt maîtrisé.

PROPOSITIONS

- Dans le but de garantir une épargne brute stable, le levier fiscal sera utilisé à hauteur de 2% dans cette perspective, même au-delà du mandat.
- Les investissements devront être choisis en fonction de nos capacités d'emprunt au fur et à mesure des années à venir tout en maîtrisant notre endettement et que notre capacité de désendettement reste inférieure à 6 ans
- Un travail sur les bâtiments doit être poursuivi afin de maîtriser les dépenses d'énergie. C'est pour cela qu'il est proposé dans ces prospectives une enveloppe de 50K€ par an sur ce sujet
- Notre masse salariale devra être surveillée car elle représente aujourd'hui presque un tiers de nos dépenses.